

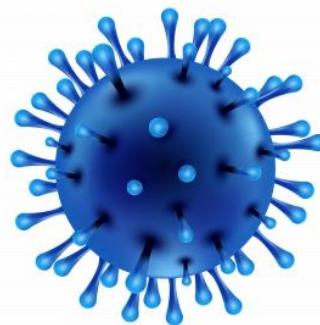


Vos RPX vous informant

SITUATION SANITAIRE AU 11 JANVIER

56 agents sur le périmètre sont positifs à la Covid-19 (15 agents en Alsace, 5 en Lorraine et 36 à Paris Est) :

- 8 agents aux Trains ;
- 4 conducteurs ;
- 6 agents à la Supervision ;
- 4 agents au Service en gare ;
- 1 agent à l'agence groupe ;
- 9 agents à la Direction fonctionnelle ;
- 5 agents à la Direction Industrielle et du Service ;
- 19 agents au Technicentre.



LES RETOURS TERRAIN

Commande du personnel et nouvelles consignes Covid :

Selon les OS (Organisations Syndicales), au Service des Trains, la situation Covid n'explique pas les nombreuses modifications de commande de ce personnel.

⇒ Le Président de la CSSCT l'explique principalement par l'ajout des personnels en isolement, cas contact et en maladie.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, les consignes de gestion des absences ne sont pas claires. Effectivement, encore aujourd'hui, personne ne sait comment graphiquer dans « Pacific » un agent qui est en « garde d'enfant qui a la Covid ». Du coup, on graphique l'agent avec ses propres congés !

Et pourtant, des promesses, il y en a eu. Sur les congés notamment. Force est de constater qu'il y a toujours des refus, et au dernier moment en plus... ce n'est plus acceptable pour les agents !

Au registre des promesses non tenues, il y a également les passerelles (ASCT TER ↔ TGV) et la mise en place de la CCB (Commande Centralisée Bord) qui avait pour but de simplifier le fonctionnement des CPST. L'objectif concernant la CCB n'est pas atteint. Au contraire, cette nouvelle organisation complexifie le fonctionnement.

⇒ Vous l'aurez compris, le problème ne concerne pas seulement les agents mais aussi les RCT (Opérateurs CPST). Pour rappel, les élus avaient voté contre ce projet (à l'unanimité sauf une abstention).

La Direction a annoncé que la consigne de gestion de congés a été modifiée récemment.

Exemple : le cas d'un parent avec un enfant positif au Covid.

L'agent, avec un enfant positif à la Covid-19, et qui doit rester auprès de celui-ci, sera placé en « code isolement », comme prévu dans la consigne absences, **sous condition** qu'il fournisse :

- L'attestation de la CPAM dès réception de la positivité de l'enfant avec la durée d'isolement (et non les résultats du laboratoire) ;
- Une déclaration sur l'honneur qu'il est le seul à pouvoir garder son enfant.

⇒ **L'UNSA-Ferroviaire** avise la Direction que des agents nous alertent sur le manque d'information(s) des changements sur la gestion des absences par rapport aux précédentes vagues COVID. En réponse à ces retours, **L'UNSA-Ferroviaire** demande une communication aux agents concernés, les process ayant fortement évolué à ce jour.

Luxembourg :

La DRH explique qu'il y a eu une évolution pour travailler au Luxembourg : il y a une dérogation pour les agents du chemin de fer ASCT et ADC qui n'ont plus besoin d'avoir un pass sanitaire 3G (3 doses) sur le sol luxembourgeois. Il faut tout de même en avoir pour entrer dans les locaux et pour la restauration.

Il y a 81 ADC TGV qui vont au Luxembourg :

- 69 ont répondu et ont été informés des modalités du pass ;
- 1 n'a pas de pass « longue durée » ;
- 11 n'ont pas encore pu être contactés par leur manager.



⇒ L'application de cette directive laisse les agents, dans les faits, dans une situation absurde. Que l'agent soit simplement de passage au Luxembourg ou reste en découché, son traitement ne sera pas le même.

Réduction du plan de transport :

Elle annonce des adaptations au PT (Plan de Transport). Cet allègement de PT est dû à la baisse de fréquentation : il y a près de 54% du taux d'occupation dans les trains et le marché des « pros » est en chute de 70%.

⇒ Cela s'explique par la mise en place du télétravail concernant nos voyageurs. Cette démarche permettrait à moyen terme de palier plus facilement à notre manque de personnel en cas de contamination.

Train	Porteur/porté	Dates impactées	Allègement
5521		MA au VE du 12/01 au 04/02	Origine SG au lieu de MZ
5500		MA au JE du 11/01 au 03/02	Terminus SG au lieu de MZ
2203	5521	VESADI du 07/01 au 30/01	5521 circule en US
2204	5500	VESADI du 07/01 au 30/01	5500 circule en US
2239	5537	LU au JE du 10/01 au 03/02	5537 circule en US
2242	5516	MA au VE du 11/01 au 04/02	5516 circule en US
2719		MA au JE du 11/01 au 03/02 + LU 24 + 31/01	supprimé
2722		MA au JE du 11/01 au 03/02 + LU 24 + 31/01	supprimé

Train	Porteur/porté	Dates impactées	Allègement
2743		MA au JE du 11/01 au 03/02 + LU 24 + 31/01	passage d'UM à US
2752		MA au JE du 11/01 au 03/02 + LU 24 + 31/01	passage d'UM à US
2513		MA au JE du 11/01 au 03/02 + LU 24 + 31/01	supprimé
2548		MA au JE du 11/01 au 03/02 + LU 24 + 31/01	Passage de Duplex à Réseau
2550		MA + ME du 11/01 au 02/02 + LU 17 + 24 + 31/01	passage d'UM à US
2540		MA au JE du 11/01 au 03/02 + LU 24 + 31/01	passage d'UM à US
2505		MA au JE du 11/01 au 03/02 + LU 24 + 31/01	fermeture d'une rame
2625		MA au JE du 11/01 au 03/02 + LU 17 + 24 + 31/01	supprimé
9590		LU au VE du 11/01 au 04/02	Origine SG
9591		Q du 10/01 au 03/02	Terminus SG
9584	9578	SA 15 + 22 + 29/01	Origine SG
9588	2352	DI 16 + 23 + 30/01	Origine SG
2363	9561	MA au VE du 11/01 au 04/02	supprimé
2356	9576	MA au VE du 11/01 au 04/02	supprimé
2454		MA au JE du 11/01 au 03/02 + LU 24 + 31/01	passage d'UM à US
2443		MA au JE du 11/01 au 03/02 + LU 24 + 31/01	supprimé
9550		DI au VE du 10/01 au 28/02	supprimé
9571		LU au SA du 11/01 au 01/03	supprimé

Gestion des pass sanitaires considérés de « courte durée » :

La DRH déclare qu'en attendant le décret du pass vaccinal (prévu au 15 janvier), les modalités actuelles restent similaires.

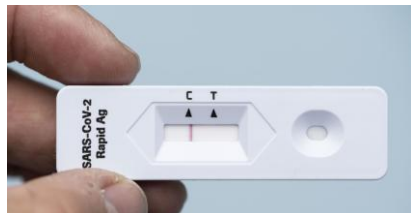
Le Directeur Service détaille la situation des 43 ASCT qui ont actuellement un pass « courte durée » :

- 7 agents sont volontaires pour rejoindre l'activité TER (2 en Alsace, 1 en Lorraine et 4 à Paris Est) ;
- 7 agents sont volontaires pour avoir un pass vaccinal ;

- 1 agent souhaite passer ses congés ;
- 1 agent souhaite rester au Sol ;
- 1 agent est en maladie longue durée ;
- 1 agent ne veut pas se prononcer.



Le Directeur Service a pris connaissance du refus de certains agents de se prononcer tant que le décret n'est pas sorti. Or, il souhaiterait pouvoir anticiper leur utilisation.



Autotests :

La DRH déclare qu'un protocole national pour pouvoir acheter des autotests est cours de conception.

Situation au Sol :

Statu quo de l'organisation au Sol : quelques postes sont figés sur Paris Est et Strasbourg, pas d'évolution en Lorraine.

Masques FFP2 :

La Direction rappelle le dépôt de la DCI nationale sur le sujet des masques FFP2 et que la dotation n'est pas envisagée.

⇒ Les OS demandent à doter les agents qui le réclament sans attendre une décision du gouvernement.

Purificateur d'air :

La demande concernant les purificateurs d'air et des testeurs CO2 dans les locaux comme le local de service du COE de Paris Est va être relancée par le Président de la CSSCT.

Service clientèle durant la Covid :

Il est demandé à la Direction d'informer les clients sur la possibilité d'échanger ou de rembourser à distance leur billet lorsqu'ils ont le Covid. Il serait préférable qu'ils restent isoler.

La Direction va relancer la Direction marketing pour demander qu'une communication soit faite.

⇒ Notre délégation trouve ses demandes en totale contradiction avec la politique anti-fraude menée par la Direction financière. En effet, ces derniers mois, même les centres RCAD invitent la clientèle à finaliser leur remboursement en gare (sûreté financière).



LES QUESTIONS ACTUELLEMENT SANS RÉPONSE

La DRH s'engage à répondre ultérieurement sur les points suivants :

- Faire un point sur les pratiques d'échange d'informations avec la DB ;
- La considération et l'utilisation d'un agent non vacciné contaminé par la Covid-19 ;
- La suspension du contrat de travail (d'un agent sans pass) et son impact sur la retraite (et/ou sur l'assurance maladie).

Prochaine réunion : après la mise en œuvre du décret sur le pass vaccinal.

Vos représentants sur l'Axe Est :

Romain BONNEFOY	06.84.75.22.56	r.bonnefoy.unsa@gmail.com
Laurent BERTHIER	06.26.91.74.47	laurent.berthier.54000@hotmail.fr
Christophe DEMANGEON	06.11.93.96.40	christophe.demangeon@sncf.fr
Médéric LENOIR	06.14.98.18.16	medericlenoirunsa@gmail.com
Audrey RUZZI	06.51.50.89.01	ruzzi.a@unsa-cheminots.org
Jonathan HERRMANN	06.29.79.26.36	jonathan.herrmann@sncf.fr
Abdelaziz RATIKI	06.71.09.40.30	abdelaziz.ratiki@sncf.fr